

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2025-26

ARRETE DU MAIRE

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

5.3 – Désignation des représentants

Le Maire de GRAVELINES,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2022 portant sur la création et la composition du Comité Social Territorial Commun,
Vu le Procès-verbal des élections professionnelles du 8 décembre 2022,
Vu les arrêtés n°AG-2023-02 du 12 Janvier 2023 et n°AG-2025-06 du 20 Février 2025 relatif aux désignations au sein du Comité Social Territorial Commun,
Vu le règlement intérieur du Comité Social Territorial.

Considérant le positionnement de Monsieur Jean-Marie MAXANT en congé longue maladie,

DECIDE :

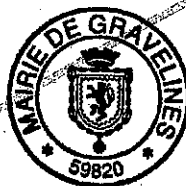
- Article 1^{er} : Prend acte de la désignation de Madame Yasmine VANDENBRIL à la place de Monsieur Jean-Marie MAXANT en tant que représentante titulaire de la CGT au Comité Social Territorial Commun.
- Article 2 : Désigne Monsieur Sébastien SEVESTE à la place de Madame Yasmine VANDENBRIL en tant que représentant suppléant de la CGT au Comité Social Territorial Commun.
- Article 3 : Le présent arrêté sera :
- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
 - Mis en ligne sur le site Internet de la Ville,
 - Notifié aux intéressés,
 - Transmise au sous-préfet de Dunkerque.
- Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 30 mai 2025

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 30 MAI 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 30 MAI 2025



Bertrand RINGOT